



**PRÉFÈTE  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement et urbanisme**

Laval, le **4 JUIN 2024**

Affaire suivie par : Virginie Moreau/Cécile Valentin  
Planification

Monsieur le maire,

Par courrier reçu le 5 avril 2024, vous m'avez transmis le projet de révision de la carte communale d'Astillé aux fins de consultation et avis des services de l'État.

Je retiens les trois grands objectifs qui ont initié la révision de la carte communale, à savoir :

- assurer un développement harmonieux et encadré de la commune dans le respect de l'activité agricole ;
- accueillir de nouveaux habitants permettant d'assurer le renouvellement de la population ;
- développer prioritairement et de façon durable le bourg.

J'observe que les objectifs démographiques ont été revus à la hausse (1,3 %/an) par rapport au projet de la carte communale approuvée en 2021 (1 %/an), tenant ainsi compte de la progression constatée ces dernières années. Le besoin de production de logements s'élèverait donc à 59 d'ici 2034 dont 47 en extension urbaine sur une superficie de 3,15 ha.

Je souligne également votre volonté de porter la densité sur ce futur secteur d'habitat à 15 logements par hectare, soit au-delà des prescriptions du SCoT qui est de 12 logements/ha.

Je constate que les besoins en matière d'activités économiques sont inchangés par rapport à ceux de 2021. Le secteur identifié pour l'extension de la zone artisanale est légèrement réduit à l'Est pour tenir compte de la limite parcellaire. Par ailleurs, vous avez identifié un nouveau secteur pour accueillir un parc intergénérationnel sur une parcelle de 1,5 ha dont 0,2 ha dédiée à l'implantation d'une salle multi-activités.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessaire coordination des projets à l'échelle intercommunale afin d'intégrer les objectifs de territorialisation de la sobriété foncière qui seront assignés au SCoT du Pays de Craon dans les prochains mois, par le SRADDET.

J'émet donc un avis favorable à la révision de votre carte communale sous réserve de la prise en compte des observations précitées.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis émis par la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 16 mai 2024 et ceux des autres personnes publiques associées.

**Monsieur le maire  
Mairie d'Astillé  
Rue de la Mairie  
53230 Astillé**

Les services de la direction départementale des territoires se tiennent à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and flourishes, positioned above the printed name.

Marie-Aimée GASPARI